

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 43

Séance du : 12 décembre 2023

Objet : Zones d'Accélération pour l'installation terrestre de production d'Énergies Renouvelables (ZAEnR)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 14 décembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Marc JAVAUX (pouvoir à M. Christophe TARY) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT) - M. Laurent CARDOT.

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de définir des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Énergies Renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Compte tenu des démarches déjà engagées tant au niveau de la commune qu'à l'échelle du Pays de Vesoul Val de Saône, afin d'informer et de sensibiliser le public aux énergies renouvelables,

Considérant en particulier les démarches initiées par le Pays de Vesoul Val de Saône dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et la tenue de trois réunions publiques Club Climat, sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Vesoul mais, aussi de l'élaboration d'une carte cadastre solaire permettant à chaque habitant de prendre conscience des potentiels de production d'énergie solaire existants,

Considérant également l'organisation par notre commune d'une réunion publique le 31 mars 2023 sur la transition écologique et énergétique,

Il est proposé à l'assemblée de valider certains secteurs de la commune préalablement identifiés sur le plan ci-annexé.

Étant entendu qu'il est retenu l'idée de fixer un ordre de priorité aux modes de production d'énergies renouvelables de la façon suivante :

1. Développer le photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics (secteur Mairie, écoles, ateliers municipaux, Maison des Associations, locaux-vestiaires de l'US Frotey) mais aussi poursuivre l'accompagnement des projets privés sur la commune.
2. Créer un réseau de chaleur permettant de relier l'ensemble des bâtiments appartenant à l'AHSSEA, les bâtiments communaux et le siège de l'ADMR. Ce réseau utilisera l'énergie bois et évitera ainsi le recours au gaz.
3. Initier des actions visant à créer des ombrières sur les parkings ou aires de stationnement (parking AHSSEA, future aire de co-voiturage Impasse Bel Air et parking-espaces publics vers la Mairie)
4. Étudier la possibilité d'utiliser la force de l'eau sur la rivière de la Colombine pour produire de l'électricité. Projet en lien avec le propriétaire du barrage et les riverains.
5. Identification d'une zone de landes permettant de développer sur plusieurs hectares de la production photovoltaïques. Zone sous maîtrise foncière communale à proximité de l'aérodrome et du terrain de motocross.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, valide les zones ainsi présentées, susceptibles de recevoir des installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Nombre de votants : 14

Vote : 12 Pour - 2 Abstentions (S. Schmit)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire

Christophe TARY



La secrétaire de séance

Nora ATAMNA